

Le syndicat national des animaleries - Décision du Conseil constitutionnel - Newsletter #57

Décision du Conseil constitutionnel



Notre analyse était la bonne.

Le Conseil constitutionnel vient de rendre une décision d'inconstitutionnalité de l'article L.912-1 du Code de la sécurité sociale, décision fondée sur plusieurs points que nous avons mis en avant dès le printemps 2012, lorsque nous nous sommes opposés à l'extension de l'accord relatif aux frais de santé.

[Lire l'article](#)

Journées "Portes ouvertes"

En cette fin d'année scolaire, plusieurs établissements de l'enseignement agricole nous ont informé de la tenue de journées "Portes ouvertes".

Il s'agit de l'occasion de rencontres entre élèves et chefs d'entreprises, autour des équipes pédagogiques des établissements concernés.

[Lycée agricole Le Druet \(Bucquoy - 62\)](#) le 21 juin 2013

[MFR Bel Aspect \(Gaillac - 81\)](#) le 26 juin 2013

Séminaire de Cibeins

Le CFPPA et la Société Francophone de Cynotechnie (SFC) organisent le 4, 5 et 6 octobre 2013 un séminaire intitulé : "Quelles origines et quelles issues pour les comportements indésirables pour le chien ? Regards croisés des acteurs de la filière".

[Lire l'article](#)

Article de Pierre Corréard, avocat spécialisé en matière d'élevage canin

Ecrit pour la revue "*Vos chiens*" du mois de mai 2013, l'auteur nous a demandé, avec l'accord de la revue, de publier son article afin qu'il soit, le plus largement possible, relayé auprès de professionnels dont l'avenir est en cause en raison de fixation de normes "... *ineptes ... et ... surabondantes*".

[Lire l'article](#)

Réaction du SYNAPSES concernant une prétendue hausse des ventes d'animaux de compagnie

Suite à la publication, dans la presse grand public, d'informations selon lesquelles une hausse spectaculaire des animaux de compagnie était à déplorer, le SYNAPSES tient à apporter le démenti le plus cinglant.

[Lire le communiqué de presse](#)

Attestation de cession de carnivores domestiques

Aux termes des dispositions du Code rural et de la pêche maritime, les ventes d'animaux domestiques peuvent être soumises aux seules dispositions des articles L.213-1 et suivants de ce code, les soumettant à la garantie de vices rédhibitoires.

Nous avons élaboré des contrats de vente conformes aux seules dispositions du Code rural, qui garantissent les vendeurs professionnels, de toute action intempestive.

[Lire l'article](#)

Pétition pour appeler le ministère de l'agriculture au renoncer à fixer des normes



Suite à la publication de l'arrêté du 31 juillet 2012, le Ministère de l'agriculture voudrait imposer des normes auxquelles devraient répondre tous les détenteurs d'animaux de compagnie, mais singulièrement les éleveurs, les vendeurs d'animaux et les prestataires de services, dont les refuges et les fourrières.

Ce projet de "normes" élaboré dans le secret des bureaux de l'administration centrale est loin de faire l'unanimité des organisations appelées à donner leur avis et nous tenons à la disposition de nos adhérents, la teneur les voix discordantes qui se sont faites jour sur ce projet. La profession vétérinaire, des éleveurs, les SPA ainsi que certaines animaleries ne partagent pas projet voulu par la DGAL et que celle-ci veut faire passer en force, ignorante qu'est cette dernière des réalités du terrain.

Il semblerait que certains navigateurs (Modules complémentaires Firefox, notamment) ou certaines fonctionnalités (désactivation de JavaScript), empêchent la signature sur le site que nous avons choisi pour cette pétition, premier site mondial pour le recueil de pétitions. [Lire le guide de dépannage](#)

Merci de nous contacter par [mail](#), si vous ne parvenez pas à signer la pétition.

[Signer la pétition](#)

[Lire l'article](#)

Rejoignez le SYNAPSES

Pour défendre les intérêts des professionnels, faire entendre votre voix, rejoignez le SYNAPSES. Vous avez besoin de nous, comme nous avons besoin de vous afin de contribuer à la reconnaissance de notre représentativité.

Le SYNAPSES, c'est une expertise, l'accès à un conseil personnalisé.

[Adhérer au SYNAPSES](#)

Archives

Nous avons mis en ligne l'ensemble des newsletters déjà publiées. Un lien permanent est disponible directement sur le site et sera rappelé sur chacune des prochaines newsletters.

[Accéder aux archives](#)

L'équipe du SYNAPSES

Syndicat national des activités liées aux animaux domestiques et non domestiques, aux végétaux d'ornement, à l'environnement et au cadre de vie

55, rue Lacordaire
75015 Paris



01 44 26 30 98



01 77 65 66 02



<http://www.syndicat-animaleries.org>



contact.synapses@gmail.com



<http://twitter.com/#/LLSynapses>

L'ensemble des newsletters déjà publiées est disponible au moyen du lien suivant. [Archives](#)